



Montréal, le 21 avril 2020

PAR COURRIEL

Monsieur Mathieu Lacombe
Ministre de la Famille
600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 3L6

Objet : Recommandations en cas de COVID-19 dans les services de garde d'urgence

Monsieur le Ministre,

Samedi dernier, nous avons pris connaissance de vos propos dans Le Journal de Québec dans lesquels vous affirmiez, concernant les 15 cas de COVID-19 rapportés dans les services de garde d'urgence : « *Quand on regarde l'expérience qu'on a vécue dans les dernières semaines, le nombre de personnes contaminées est très bas, pour ne pas dire marginal, je pense qu'il faut être optimiste pour la suite des choses* ».

Nous souhaitons par la présente vous amener un éclairage différent et vous recommander des correctifs à prendre rapidement.

Nombre de tests

Concernant les 15 cas positifs à la COVID-19 que vous rapportez, nous craignons que ceux-ci en cachent plusieurs autres. En effet, les situations où nous avons dû intervenir sur le terrain nous démontrent qu'il est très difficile, parfois même impossible, d'effectuer un test de dépistage. La santé publique préconise plutôt un rationnement des tests et place les personnes à risque en quarantaine. Il est donc légitime de croire que les 15 cas dont vous faisiez état sont largement sous-estimés.



J'ÉLÈVE LA PROFESSION

Nous avons également constaté que récemment, la santé publique semble vouloir maintenir les CPE ouverts, malgré des cas positifs. En raison de la proximité entre les enfants et le personnel, nous sommes d'avis que le maintien des activités ne doit pas avoir lieu sans des tests systématiques dans l'installation.

Recommandation 1

Afin de limiter au maximum les infections par des personnes asymptomatiques, toutes les intervenantes en petite enfance et les usagers des CPE ou des milieux familiaux aux prises avec une infection dans leur service de garde d'urgence doivent avoir accès à un test.

Transparence envers les parents

La plupart des CPE et des milieux familiaux régis et subventionnés divulguent aux parents toute sorte d'infection ou de maladie dès qu'un enfant ou un membre du personnel reçoit un diagnostic. Or, dans le cas de la COVID-19, deux cas nous ont été rapportés où les CPE n'ont pas averti les parents de la présence de l'infection dans leur installation. Pour un des deux cas, nous avons avisé votre cabinet et grâce à nos interventions, les parents ont pu être avisés deux jours après la confirmation d'un cas chez une intervenante.

Ces signalements devraient également s'accompagner d'un registre public afin de pouvoir adéquatement mesurer l'ampleur de la propagation du virus dans nos services. Il nous serait alors possible de vous faire des recommandations et de travailler avec votre équipe sur des bases communes et non contestées.

Recommandation 2

Afin de maintenir le lien de confiance privilégié que nous avons avec les parents utilisateurs de notre réseau, la divulgation des cas de COVID-19 doit être automatique et un registre public devrait être disponible.



J'ÉLÈVE LA
PROFESSION

Mettre fin à la confidentialité des protocoles

Nous avons récemment transmis à votre cabinet deux applications complètement différentes de protocoles de santé publique en seulement quatre jours pour deux CPE situés dans le même secteur aux prises avec au moins un cas de COVID-19.

Dans le premier cas, le CPE a été fermé sur-le-champ alors que dans le second, le CPE est demeuré ouvert. Pour justifier cette situation, on nous réfère toujours aux protocoles de la santé publique régionale. Or, ces protocoles sont pour l'instant confidentiels et ne permettent pas une réelle compréhension sur le terrain. Notre travail, en tant que représentante syndicale, consiste à informer nos membres et à les défendre en pareille circonstance. Les variations entre les applications et la confidentialité de ces protocoles nuisent à notre travail de collaboration.

Recommandation 3

Afin de mieux comprendre les décisions de la santé publique, les protocoles en cas d'infection à la COVID-19 dans un service de garde d'urgence des directions régionales doivent être publics.

Reconnaître le travail des intervenantes en petite enfance

En terminant, permettez-nous de souligner la sortie publique commune (voir annexe) des centrales syndicales - CSQ, CSN, FTQ - ce matin pour demander de reconnaître le travail effectué dans les services de garde d'urgence en offrant des primes COVID-19. Nos membres sont actuellement au front avec peu de protection par rapport aux autres corps d'emploi. Nos héroïnes de la petite enfance sont essentielles : elles méritent une reconnaissance.



Nous réitérons l'importance d'agir de manière concertée, sans précipiter les choses, pour une éventuelle reprise des services.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos plus sincères salutations.

La présidente,

Valérie Grenon

p. j. Communiqué - La CSQ, CSN et FTQ

c. c. : Mme Julie Blackburn, sous-ministre
Mme Danielle Dubé, sous-ministre adjointe